

Madame ENGSTRÖM  
Secrétaire générale du MTES-MCT

**Objet :** Attribution d'un complément indemnitaire exceptionnel pour l'année 2017 aux dessinateurs et experts techniques des ST.

**Réf :** VT/2017-33

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier du 3 novembre 2017, vous nous informez que la note de gestion du 24 octobre 2017, dont l'objet est la « mise en œuvre d'un complément exceptionnel au titre de 2017 non reconductible concernant certains agents » traduit la décision des ministres Nicolas HULOT et Jacques MEZARD de consacrer une enveloppe budgétaire exceptionnelle, pour valoriser le montant indemnitaire des agents des corps des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des syndics des gens de mer.

Vous nous dites que les ministres ont fait le choix d'allouer ces disponibilités en priorité aux agents de nos ministères disposant des plus faibles rémunérations. Or, nous tenons à porter à votre connaissance que d'autres agents de catégories C de nos ministères, tels que les dessinateurs et les experts techniques des services techniques ont des rémunérations plus faibles que les adjoints et les syndics des gens de mer, essentiellement par un régime indemnitaire inférieur.

Dans ce cadre, la CFDT vous sollicite pour que ces agents puissent, eux aussi, bénéficier de ce complément. La CFDT formule l'espoir que cette demande retiendra toute votre attention et que vous y répondrez de manière favorable.

Veillez agréer, Madame la secrétaire générale, mes salutations distinguées.

**La secrétaire générale de l'UFETAM CFDT**



**Véronique THYS**

Copies : DRH  
M. Lesueur – directeur adjoint du cabinet de N. Hulot